



Le 02 avril 2010

Objet : *collectivités Territoriales, la situation après le vote du 5 février 2010 au Sénat*

Madame, Monsieur,
Cher(e) Collègue,

Le projet de loi portant réforme des Collectivités Locales est désormais engagé devant le Parlement.

Aussi est-il nécessaire de mettre en exergue les points les plus saillants caractérisant ce projet, s'il va jusqu'au bout...

1/ Une erreur de sens confirmée.

Le rapprochement des Départements et des Régions a été confirmé par le vote du Sénat. Cette idée constitue certainement une erreur d'appréciation dans le contexte du schéma territorial français puisque dans celui-ci il existe fondamentalement deux niveaux.

Le premier va de l'Europe à la Région via l'Etat. Il s'agit de l'échelon de la stratégie. La Région met en les politiques économiques et des grands équipements financés par l'Etat et l'Union Européenne.

A ce titre la Région répartit des crédits du FEDER pour le compte de l'Union Européenne.

Le second niveau relève de la proximité. C'est le couple Département - Commune / Intercommunalité. Le Département est ainsi l'échelon de la solidarité sociale et territoriale, des politiques de proximité...

Le Département et la Région ont des rôles très différents et le mode d'élection de leurs élus se trouve en phase avec ces rôles. Etablir un brouillage entre deux collectivités à travers un élu commun n'est pas sans danger. Ainsi le conseiller territorial risque d'affaiblir à la fois la Région et le Département.

.../...

2/ Un type de scrutin inadéquat.

Dans ces conditions, la création d'un conseiller territorial n'a guère de sens, tout comme le mode d'élection envisagé.

En effet, le scrutin à un tour est non seulement contraire à la tradition française mais dangereux pour la démocratie. La récente élection régionale vient de confirmer ce danger... A des nuances près, elle aurait abouti à la quasi élimination des candidats issus de la majorité présidentielle. Un résultat ni juste ni conforme à la réalité politique de la France.

Ayant souligné dès l'origine le côté tant électoraliste que les risques inhérents à ce type de scrutin à un tour, convenons qu'il est aujourd'hui indéfendable. Aussi doit-il être abandonné.

3/ La suppression de la clause de compétence générale.

Pilier d'un dispositif en devenir, la première version du projet de loi-cadre voté le 5 février est riche en enseignements. Voici ce que dit l'article 35 du projet de loi : « *La Région et le Département exercent, en principe exclusivement, les compétences qui leur sont attribuées par la loi* ». « *La capacité d'initiative de la Région ou du Département ne peut s'appliquer qu'à des situations et des demandes non prévues dans le cadre de la législation existante, dès lors qu'elle est justifiée par l'intérêt local* ».

Sous ses aspects techniques, la rédaction adoptée par le Sénat révèle un conflit politique latent. Elle réaffirme le principe de suppression de la clause de compétence générale, mais l'assortit d'exceptions sans préciser, à ce stade, ce que seront les domaines d'intervention du Département et de la Région.

En leur conférant une capacité d'initiative si et seulement si un intérêt local le justifie, le Sénat confie de fait au préfet un pouvoir d'appréciation dont le privait la clause de compétence générale. Il s'agit assurément d'un recul, une évolution préjudiciable à la force et à la capacité d'action des Départements et des Régions.

Or, clarifier, simplifier et moderniser, ce n'est ni amputer, ni affaiblir les pouvoirs locaux, mais au contraire leur faire confiance, bref renforcer la décentralisation.

Il n'empêche, la mobilisation des élus décentralisateurs commence à payer. Le calendrier initial d'examen du projet à la chambre des députés accuse un premier retard par rapport à l'agenda des travaux parlementaires.

Pour continuer à suivre l'actualité de ce dossier, je vous invite à vous rendre sur le site [http : //www.sauverlamarne.fr](http://www.sauverlamarne.fr).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes meilleures salutations.

Jean Pierre BOUQUET

Conseiller Général de la Marne
Maire de Vitry-le-François